

Procédure de demande de Visa d'accès au Maroc

Dans le cadre des déplacements au Maroc des délégations et des participants pour prendre part à l'évènement, il est à souligner qu'un **certain nombre de nationalités** sont soumises au **Visa d'entrée au Maroc**.

Etape de vérification :

Tous les participants accrédités par les organisateurs de cet évènement, doivent **au préalable vérifier s'ils sont soumis aux formalités de Visa d'entrée au Maroc ou s'ils sont dispensés** et ce à travers sur le portail <https://www.acces-maroc.ma/>.

The screenshot shows a web browser window with the URL 'maroc.ma/#/'. The page title is 'ROYAUME DU MAROC - FAIRES ÉTRANGÈRES - DIRECTION GÉNÉRALE DES VISA - VISÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER'. The navigation menu includes 'HOME', 'EVISA APPLICATION', 'TRAVEL AUTHORIZATION', 'FAQ', and 'CONTACT US'. The main content area features a large banner with a scenic view of a Moroccan city. Overlaid on the banner is a form titled 'DO I NEED A VISA TO ENTER MOROCCO?'. The form contains five dropdown menus: 'Nationality/Country Citizenship', 'Country of Usual Residence', 'Document type (Passport)', 'Purpose of the Trip', and 'Do you have another valid visa?'. A dark blue 'CHECK' button is positioned to the right of the form.

En fonction des informations introduites, le site fait la vérification nécessaire et **informe le visiteur sur la formalité à suivre pour voyager au Maroc :**

- Le demandeur n'est pas soumis à la formalité du visa.
- Le demandeur est soumis à la formalité du visa à déposer au aux Missions Diplomatiques et aux Postes Consulaires du Royaume du Maroc dans son pays de résidence.
- Le demandeur peut avoir un visa en ligne (eVisa) ou une AEVM (autorisation électronique de voyage).

Important : Les participants doivent avoir **préalablement obtenu l'accréditation auprès des organisateurs de l'évènement par un document dénommé ci-après par « Lettre d'accréditation »** avant d'introduire une demande de visa.

Étapes de la soumission de la demande de visa:

Les participants, qui sont soumis à la formalité de demande de visa doivent introduire leur demande selon **les cas de figure suivants :**

1. Participant détenant un passeport ordinaire :

- Selon le résultat obtenu à l'**étape de vérification**, les participants soumis à la formalité de Visa et détenant un passeport **ordinaire** seront informés sur le Portail <https://www.acces-maroc.ma> **s'ils peuvent demander le Visa en ligne** (eVisa ou AEVM).

Dans le cas contraire, ils doivent s'adresser **aux Missions Diplomatiques et aux Postes Consulaires du Royaume du Maroc** dont relève leurs lieux de résidence. Les participants sont priés de se présenter dès que possible pour formuler leurs demandes **en joignant la lettre d'accréditation** selon la procédure en vigueur.

- Les participants détenant un passeport **ordinaire** et résidant dans des pays **où le Maroc ne dispose pas de représentation diplomatique ou consulaire** recevront exceptionnellement, par email, des **lettres de Confirmation de Visa**, leur permettant d'obtenir leurs visas aux aéroports dès leur arrivée au Maroc. Pour ce cas de figure, les organisateurs sont priés de demander à ces participants d'envoyer par email à l'adresse visa1@finances.gov.ma une copie numérique de leur passeport ordinaire ainsi que leur lettre d'accréditation.

2. Participant détenant un passeport officiel, diplomatique ou de service

Les participants disposant d'un **passeport officiel, diplomatique, de service** et qui sont soumis à la formalité de visa (**voir étape de vérification**) peuvent bénéficier du traitement de leur demande de visa **par messagerie** en envoyant par email à l'adresse visa2@finances.gov.ma une copie numérique de leur passeport officiel/diplomatique/service ainsi que leur lettre d'accréditation.

Exigences par rapport aux passeports :

- Les copies numériques des passeports doivent être de bonnes qualités et lisibles (photos, informations, numéros ...)
- La validité du passeport doit être de **6 mois minimum** lors de la demande de visa ;

Exigences par rapport aux organisateurs :

- Afin de faciliter et d'accélérer le traitement des demandes de visas, il est important que nous disposons de manière régulière (**au moins 1 fois par semaine**) de **la liste des personnes accrédités par vos soins**. Ces listes serviront aux ambassades et consulats du Royaume de vérifier que les personnes qui ont introduit des demandes de visas **sont bien accrédités par vos soins**. Ces listes doivent comporter au minimum les informations suivantes : **code/numéro d'accréditation**, Nom & Prénom, fonction/titre, organisme employeur, catégorie, **N° Passeport**, **nationalité**, pays de résidence ;
- Il sera également important que les lettres d'accréditations comportent le code ou le numéro d'accréditation afin de faciliter l'identification de la personne concernée et de donner une certaine « sécurité » au document délivré.